PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
Service mer et littoral
Unité cultures marines et littoral

COMMUNE DE VIAS

DOSSIER DE CONSTATATION DES LIMITES DU RIVAGE DE LA MER ET DES LAIS ET RELAIS DE MER

(Article R. 2111-6 du code général de la propriété des personnes publiques)

02 – PLAN DE SITUATION

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Vias - Procédure de constatation des limites du rivage de la mer

Plan de situation



Format A4	0 3 6 km	Source des données : © IGN Service producteur : DDTM 34 - DML Date d'impression : 26/07/2023
1:200000		

DDTM34
Direction Départementale des Territoires et de la Mer